



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 99783

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'arrêté relatif au groupement hospitalier de la Haute-Loire. Le conseil de surveillance de l'hôpital de Brioude avait déposé une demande de dérogation afin que le centre hospitalier reste attaché à celui de Clermont-Ferrand. Or cette demande a été rejetée par l'autorité régionale de santé. Les habitants du Brivadois sont très inquiets de cette évolution décidée pour la carte hospitalière car ils sont habitués à effectuer leurs soins au centre hospitalier de Clermont-Ferrand qui a une situation géographique plus naturelle pour eux. Il lui demande ainsi les mesures et les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour que l'hôpital de Brioude poursuive une collaboration très rapprochée avec le CHU de Clermont-Ferrand. De plus, il souhaite savoir aussi les moyens qu'elle va mettre en place pour que les patients qui le souhaitent puissent continuer à bénéficier d'un parcours de santé avec Clermont-Ferrand.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99783

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8100

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)